



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mercredi 4 mars 2020 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 26-02-2020

**Le Maire,
Bidal Jean-Luc**



Ordre du jour du conseil municipal du Mercredi 4 mars 2020

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27-02-2020 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 27-02-2020, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Finance

-Approbation des comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

-Approbation des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

-Décision d'affectation des résultats budgétaires 2019 du budget principal et du budget annexe Port de Plaisance,

-Vote des budgets primitifs 2020, budget principal et budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

-Autorisation de Crédit et Crédit de Paiement,

-Attribution des subventions aux associations.

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC N°2020-13 du 19-02-2020

Bail de location d'un bungalow sis 188, chemin de la Renouillère – 74140 SCIEZ.

Vu la demande de location de M. BAUD-LAVIGNE Alexis

Considérant le bungalow n° 43, sis 188 chemin de la Renouillère, vacant

Le Maire décide,

De passer et signer, avec M. BAUD-LAVIGNE Alexis, un bail de location pour le bungalow n°43, sis 188, chemin de la Renouillère – 74140 SCIEZ. Le présent débute le 1^{er} avril 2020 pour 1 an, renouvelable tacitement. Le montant du loyer mensuel s'élève à 300 € (trois cents Euros) par mois. A ce loyer, vient s'ajouter une provision mensuelle de charges de 60 € (soixante Euros).

DEC n°2020-14 du 20-02-2020

Renouvellement de contrat de location d'une machine à affranchir

Considérant l'arrivée à terme du contrat en vigueur,

Considérant la proposition de la société Pitney Bowes comme étant la meilleure option,

Le Maire décide,

De passer et signer un contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir avec la société Pitney Bowes. Le loyer est fixé à 664,00€ HT par années, pour une durée de trois ans.

DEC n°2020-15 du 24-02-2020

Convention de renouvellement de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 655, avenue de Bonnatrait

Considérant la convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire conclu avec M. BINKOWSKI Jan, prenant effet à compter du 23/09/2019 et validé par la décision du Maire n° 2019-45 du 13 septembre 2019,

Considérant la demande de M. BINKOWSKI de prolonger la période de mise à disposition,

Considérant l'appartement au rez-de-chaussée sis 655, avenue de Bonnatrait, vacant,

Le Maire décide,

De passer et signer, avec M. BINKOWSKI Jan, une convention de renouvellement de mise à disposition de l'appartement sis 655, avenue de Bonnatrait – 74140 SCIEZ au rez-de-chaussée. La présente convention de renouvellement débute le 24 mars 2020 pour 6 mois, renouvelable 1 fois pour la même durée. Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Communications et questions diverses :